

Précisions concernant les dossiers de labellisation pour l'Olympiade 2017/2020

Mesdames, Messieurs les Présidents des clubs aquitains,

comme vous avez pu le voir sur le site fédéral, la campagne de labellisation est lancée pour l'olympiade 2017/2020

Vous trouverez tous les éléments qui vous sont nécessaires sur le site fédéral et sur le module "Labellisation" de votre ExtraNat

Afin de répondre à des interrogations qui nous sont régulièrement soumises, je voudrais donc vous préciser quelques points :

- Tout d'abord **TOUS** les clubs désirant entrer dans le programme de labellisation doivent faire un dossier via ExtraNat, que vous soyez déjà labellisés ou que vous désiriez entrer dans le concept
- Vous avez **jusqu'au 31/12/2016** pour remplir votre dossier grâce au module Labellisation d'ExtraNat sur lequel vous trouverez tous les renseignements nécessaires
- Tous les critères demandés "**A l'ouverture**" doivent correspondre à la **saison N-1**

En conséquence, il y a une discordance avec les règles que le Comité d'Aquitaine a mises en place avant la formalisation définitive du dossier fédéral (en pièce jointe)

En effet, nous considérons qu'un club aquitain peut être labellisé et bénéficier des aides régionales pour la saison N (politique interne au Comité d'Aquitaine mise en place au cours de l'olympiade qui a pris fin à Rio) s'il remplit tous les critères avant le 15/09/N (donc, pour la saison 2016/2017, si les critères sont remplis avant le 15/09/2017).

Le traité de fusion que vous allez devoir valider lors de l'AG du 7 janvier prochain prévoit un **maintien de TOUTES les règles** des anciens comités régionaux **jusqu'au 15/09/2017**.

Aussi, vous êtes assurés du maintien des différentes aides régionales liées à la labellisation jusqu'au 15/09/2017 quel que soit le résultat des élections devant se dérouler au cours de la prochaine AG électorale du 18 février prochain.

Nous ne pouvons pas nous engager au-delà car une nouvelle équipe qui devra construire un nouveau projet sur l'ensemble du territoire "Nouvelle-Aquitaine" sera mise en place ce jour-là.

Nous nous trouvons donc devant 2 cas de figure :

1. Les clubs qui déposent un dossier et qui respectent d'ores et déjà tous les critères fédéraux.
 - Ils respectaient donc déjà les critères "à l'ouverture" au cours de la saison N-1 (2015/2016).
 - Ils n'ont qu'à aller sur ExtraNat, suivre le déroulé du dossier et valider **avant le 31/12/2016**.
 - Ils seront labellisés pour l'Olympiade 2017/2020 (avec possibilité de suspension lors de la vérification annuelle des critères)
 - Ils bénéficieront des aides fédérales après septembre 2017 et régionales tout au long de la saison, pour les réductions, et en fin de saison pour les rétrocessions.

2. Les clubs qui ont l'intention d'entrer dans le dispositif mais qui ne respecteront tous les critères "à l'ouverture" qu'au cours de la saison 2016/2017.

- Ils ne pourront donc pas valider leur dossier sur ExtraNat.
- Mais **pour ne pas les pénaliser et respecter les règles internes au Comité d'Aquitaine**
 - s'ils impriment le dossier papier (avant le 31/12/2016),
 - respectent tous les critères au cours de la saison
 - et soumettent leur dossier à la commission de labellisation régionale avant le 15/09/2017.Ils bénéficieront des aides régionales en fin de saison 2016/2017 puis entreront dans le système fédéral à partir de la rentrée 2017/2018
- ils ne pourront pas bénéficier des aides fédérales pour 2016/2017.

J'espère ainsi avoir pu compléter toutes les informations détaillées que vous trouverez sur votre ExtraNat et rassurer les clubs qui ont l'intention d'entrer dans le dispositif en cours de saison.

En vous remerciant pour votre action quotidienne au service du développement de notre sport et des nageurs, je vous prie de croire Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments sportifs les meilleurs.

La Présidente



Hélène Tachet des Combes

TARIFS REGIONAUX 2016/2017

Règlement financier applicable du 16/09/2016 au 15/09/2017

LICENCES PLEIN TARIF	38,10 €
LICENCES TARIF REDUIT	22,90 €

Plein tarif : F.F.N : 21,60 €	Aquitaine : 16,50 € (dont part fixe reversées aux départements 2,50 €)
Tarif réduit : FFN : 12,80 €	Aquitaine : 10,10 € (dont part fixe reversées aux départements 1,80 €)

Attention : les réductions de tarifs sont réservées aux clubs labellisés au 30/09/N, soit au 30/09/2016 pour la saison en cours.

Rétrocession aux clubs labellisés :

15 % du montant versé pour la part régionale de la licence (y compris les parts reversées aux départements)

Cette rétrocession sera versée à partir du 16 septembre N+1 pour les licences de la saison N des clubs labellisés au 15/09/N (ou ayant déposé un dossier avant le 15/09/N et validé ultérieurement).

Attention : le versement de cette rétrocession sera lié au respect des critères de la charte

Part variable rétrocédée aux départements :

En plus de la part fixe, la rétrocession d'une part variable du montant de la licence est réservée au soutien des départements dans la mise en place des actions prévues dans leurs missions(*). La somme maximale sera de 0,50 € par licence avec un minimum de 3 000 € par département.

La somme annuelle sera versée à partir du 16/09/N+1 après dépôt des bilans qualitatif et financier en cohérence avec le projet de développement régional.

(*) ENF, compétitions décentralisées et d'animation territoriale, soutien à l'ERFAN.

ABONNEMENT AUX FRAIS DE COMMUNICATION :

- Clubs d'HIVER 220 € *
- Clubs d'ETE 100 € *

* les clubs nouvellement affiliés sont dispensés la première année.

PARTICIPATION DES CLUBS AU FONCTIONNEMENT DU POLE FRANCE ESPOIR AQUITAINE

- **CLUBS HORS AQUITAINE** **6 000 €** pour la saison 2016/2017 par nageur
- **CLUBS AQUITAINE** **6 000 €** pour la saison 2016/2017 par nageur (aide du Comité d'Aquitaine de 2 000 € pour les nageurs licenciés dans un club non labellisé et de 3 500 € pour les nageurs licenciés dans un club labellisé)

PARTICIPATION FORFAITAIRE PAR JOURNEE DE STAGE

Participation forfaitaire du club à l'hébergement et à la restauration → 26 € par jour et par nageur (aide du comité d'Aquitaine de 6 € pour les clubs non labellisés et de 20 € pour les clubs labellisés).

Attention ! Les frais de location de piscine et de transport ne sont pas compris dans ce tarif et seront facturés en supplément.

PARTICIPATION AU DEPLACEMENT AUX COMPETITIONS NATIONALES (réservé aux clubs labellisés)

Le Comité soutiendra à hauteur de **500 €** par an et par nageur la participation de nageurs appartenant à un club labellisé aux compétitions nationales de niveau élite de chaque catégorie d'âge en natation course, natation synchronisée et plongeon.

Cette aide ne sera versée que pour les qualifications à une épreuve individuelle aux compétitions dont la liste sera établie annuellement **sur facturation par le club au comité.**

PARTICIPATION A L'ORGANISATION D'UNE COMPETITION A RESPONSABILITE REGIONALE

Le comité versera 250 € par jour à un club qui prendra totalement à sa charge (accueil, mise en place du bassin, locaux administratifs ...) l'organisation d'une compétition de natation course à responsabilité régionale. Une facture devra être adressée au comité.

La liste des clubs concernés sera précisée annuellement.

DROITS D'ENGAGEMENTS (attention, les tarifs départementaux s'appliqueront aux compétitions organisées par les départements)

Natation : (Clubs annuels)

Compétition	Normal	Label
Championnat régional de ½ fond en bassin de 25 m	gratuit	gratuit
Epreuve individuelle et relais	5,00 €	4,50 €
Interclubs TC (meilleure poule régionale)*	45,00 €	40,50 €
Epreuves combinées	24,00 €	21,60 €
JOQUA 1, 2, 3 (à verser aux départements organisateurs)		2,50 €
Challenges JOQUA (par challenge)	7,00	6,30
<i>*autres poules application du tarif financier du département organisateur</i>		

Natation : (Clubs natation estivale)

Compétition	Normal	Label
Epreuve individuelle	3,50 €	3,15 €
Epreuve de relais	6,50 €	5,85 €
Epreuve Interclubs	25 € jusqu'à 3 équipes + 5 € par équipe supplément	22,50 € jusqu'à 3 équipes + 4,50 € par équipe supplémentaire

Natation synchronisée :

Engagements	Normal	Label
Par nageuse	4 €	3,60 €
Par ballet	15 €	13,50 €

RECOMPENSES DU TROPHEE JEAN REYNAL

Une coupe en argent marquée à son nom récompensera le club vainqueur et sera remise en jeu annuellement.
Une coupe sera remise aux trois premiers clubs du classement général accompagnée d'un bon d'achat de 200 € (1^{er}), 150 € (2^{ème}) et 100 € (3^{ème})

FORFAITS

- non déclarés individuels..... 40,00 € (série et/ou finale)
- non déclarés par équipe..... 80,00 €

PENALITE JURY (tous les clubs, présences précisées sur les règlements sportifs)

- Par réunion, par officiel manquant..... 150,00 €

BOISSONS DES OFFICIELS

Plafond de remboursement des bouteilles d'eau fournies aux officiels 0,30 €

NATATION ESTIVALE

- pour dépassement de temps inférieur à 5 % 2,30 €
- pour dépassement de temps entre 5% et 10% 8,50 €
- pour dépassement supérieur ou égal à 10 % 16,50 €

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION, FRAIS DE REPRESENTATION

- sur la base du tarif kilométrique de 0,32 €
- les frais de repas étant limités à 18,50 €
- les frais d'hôtel (chambre + petit déjeuner) plafond : 70,00 €

ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE D'AQUITAINE DE NATATION

- Pénalité pour non représentation du club 500,00 €

ERFAN

Intitulé	Heures centre	Normal	Label
Assistant club	16 h	210 €	190 €
BF 1	66 h	525 €	472 €
BF2	117 h	735 €	661 €
BF3 complet	110 h	735 €	661 €
BF4	138 h	945 € ou 1 500 € OPCA	850 € ou 1 500 € avec OPCA
3 UC du BF3	62 h	472 €	425 €
BF4 CIAA	53 h	630 € ou 945 € avec OPCA	567 € ou 945 € avec OPCA
3 UC complémentaires du BPJEPS AAN	119 h	945 € ou 1 500 € OPCA	850 € ou 1 500 € avec OPCA
Equivalence BE/BF4		Gratuit ou prix coûtant selon le cas	
Formations d'officiels			
Formations ENF			
Formations continues (secourisme, BF, éducateurs, ...)			